Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260410-DEL202637-DE

Le Hinglé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Le vendredi 10 avril 2026 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire , à la mairie, sous la présidence de Madame Odile DOUILLET LE FAOU maire. Date de convocation 4 avril 2026

PRESENTS : DOUILLET LE FAOU Odile, MACOIN Serge, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal, MURY Céline, PERQUIS Loïc, ADAM Laura, DERRIEN Vianney, BUQUET Jocelyne, CLAVIER Xavier, LACAILLE Corinne, TRÉMAUDAN Denis, KAPOLA David , DESPORTES Aurélie,

ABSENTS EXCUSES : BERT THEBAULT Amandine

secrétaire : Laura ADAM

DEL 2026 – 37 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – PROGRAMMATION FOND VERT

- **Rénovation de 23 foyers sur commandes L K G**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'éclairage public de « la rénovation 23 luminaires sur les commandes L-K-G » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 21 000,00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'Ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 9 398.15 €uros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

La secrétaire, Laura ADAM

LE HINGLE, le 20 avril 2026

La maire, Odile DOUILLET LE FAOU

Exécutoire du fait de son affichage en mairie

Et de sa transmission en Préfecture

MAIRIE LE HINGLE (CÔTES D'ARMOR) 22100